



Les Conseils de famille des pupilles de l'État ont pour mission de veiller sur les intérêts des enfants placés sous la protection de l'État. Ils sont notamment responsables de prendre des décisions concernant la protection, l'éducation, la santé et l'avenir des pupilles de l'État.

1. INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : 26 et 27 juin 2025

Format/Lieu : Distanciel

Type d'action : action de formation

Thème : Le Conseil de famille

Spécialité de formation : 331 Santé

Niveau formation : D – Autre formation professionnelle

Votre contact : EFA Formation

Tarifs : **INTER** : 280,00 € HT/J/Participant | **INTRA** : 2150,00€ HT/J | **SUR-MESURE** : contactez-nous

Durée de la formation : 14 heures

Nombre de jours : 2



Les Conseils de famille ne peuvent agir seuls. Il s'agit toujours d'un travail d'équipe et de partenariat, dans le respect mutuel des places et des fonctions de chacun, entre le tuteur (la DDEETS), le service Adoption (ASE) et les personnes de la société civile composant le Conseil de famille.

La connaissance du développement de l'enfant et des conséquences des souffrances précoces vécues (abandon, séparations réitérées, négligences, maltraitements) affectant son développement neurologique et psychoaffectif sont indispensables afin de mieux appréhender son présent et surtout pour élaborer un projet de vie au plus près de ses attentes et de ses besoins.

Cette formation de deux jours aborde concrètement l'ensemble des questions juridiques et pratiques concernant le statut de pupille de l'État, le fonctionnement de la tutelle, les conditions de la construction des premiers liens d'attachement et les conséquences des carences et traumatismes sur le développement de l'enfant afin de permettre d'élaborer de la façon la plus éclairée possible le projet de vie pour l'enfant et le rôle de chaque acteur jusqu'au jugement d'adoption ou la sortie du statut de pupille.

| Inscription : modalités et délai d'accès | Public visé |
|--|--|
| <p>⇒ Compléter, signer et nous retourner votre bulletin d'inscription (disponible sur notre site Internet) par mail à l'adresse formation@adoptionefa.org.</p> <p>⇒ Inscription sous un délai de 15 jours au plus tard avant le début de la formation et dans la limite des places disponibles, pour vous permettre une période de réflexion suffisante avant tout engagement et faciliter l'annulation si nécessaire (dispositions réglementaires et législatives)</p> | <ul style="list-style-type: none">⊙ Membres de Conseils de famille et tuteurs des pupilles de l'État⊙ Travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement des pupilles de l'État et de leurs futurs parents ainsi que tous les acteurs de l'Aide sociale à l'enfance⊙ Membres de commissions d'agrément en vue d'adoption⊙ Juristes, psychologues, professionnels d'autres milieux (scolaire...) |
| Pré-requis | Modalités d'évaluation |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Être concerné et impliqué dans un cadre professionnel dans les questions liées à l'adoption et à la protection de l'enfance | <p><u>Évaluation de l'atteinte des objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Quizz d'entrée✓ Quizz en fin de formation <p><u>Évaluation de la satisfaction :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Questionnaire en fin de formation pour mesurer la satisfaction globale des participants et la pertinence du contenu de la formation par rapport à leurs besoins. |

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les missions du Conseil de famille et la nécessaire synergie entre les différents acteurs garants de l'exercice des droits des personnes qui en bénéficient
- Connaître le cadre juridique du fonctionnement du Conseil de famille et ses obligations
- Appréhender le concept de filiation, d'autorité parentale et l'intérêt supérieur de l'enfant
- Connaître le statut de pupille de l'État et ses modalités d'acquisition
- Connaître les caractéristiques développementales et psychoaffectives des enfants pupilles de l'État
- Établir des liens entre le cadre juridique et la situation singulière de chaque enfant
- Savoir repérer pourquoi tel projet de vie peut correspondre à tel profil d'enfant
- Appliquer une méthodologie de travail permettant d'appréhender la complexité de la situation de chaque enfant

3. COMPÉTENCES VISÉES

- Veiller à sécuriser les décisions du Conseil de famille
- Prendre les décisions éclairées ajustées à la situation de chaque enfant dans le respect des prérogatives du Conseil de famille
- Identifier ce qui permet à chacun d'agir en toute légalité et à tous d'être responsables ensemble pour garantir à chaque pupille la protection la plus pertinente que lui offre son statut

4. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Analyse de cas à partir de situations amenées par les stagiaires
- Mises en situation et jeux de rôle
- Travail à partir de supports (films, outils interactifs)
- Remise de supports (fiches techniques, fiches pratiques, bibliographie)

5. MOYENS TECHNIQUES

- Une assistance technique est prévue en amont et pendant la formation sur demande du participant.
- Un support pour prendre des notes.

6. INTERVENANTS-FORMATEURS

Professionnels, nos intervenants-formateurs EFA sont issus du secteur de l'adoption et de la protection de l'enfance pour leur expertise, leur sens de la pédagogie et leur approche humaine. Vous rencontrerez donc tout au long de votre parcours des profils experts en intervention socio-éducative, juridique et psychologique et dans le domaine sanitaire et médico-social.

7. CONTACT

EFA Formation

221 rue La Fayette, 75 010 PARIS

Tél. : 01 40 05 57 70 / 07 66 35 63 71

Mail : formation@adoptionefa.org

8. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-dessus.



9. CONTENU

DÉTAIL DU CONTENU

- Devenir pupille de l'État : quelles sont les conditions d'acquisition du statut ?
- Les organes et le fonctionnement de la tutelle des pupilles de l'État : rôle et prérogatives de chacun
- L'organisation et le fonctionnement du Conseil de famille et la nécessaire collaboration entre les différents acteurs (tuteur, Conseil de famille, ASE)
- L'enfant au cœur du dispositif : de sa connaissance à l'élaboration d'un projet de vie, son adoptabilité
- L'utilisation de dispositifs permettant de créer du lien (tiers bénévole, parrain marraine)
- La sortie du statut de pupille de l'État

[ALLER PLUS LOIN AVEC EFA FORMATION](#)

EFA Formation

221, rue La Fayette – 75 010 PARIS

Certification **QUALIOP** (formation) | SIRET n° 306215708 000 34

Organisme de formation déclaré sous le n° 1175 351 7675

La Fédération EFA est reconnue d'utilité publique par décret du 5 novembre 1984



01 40 05 57 77



formation@adoptionefa.org



www.adoptionefa.org